

## DEPARTEMENT ENSEIGNEMENT

SERVICE DE MOBILITE ETUDIANTE

mobilite@ulb.ac.be

ADRESSE COURRIER : ULB, CP 183 – AVENUE FR. ROOSEVELT, 50 A B-1050 BRUXELLES

## PROGRAMME ERASMUS BELGICA – Année académique 2012-2013



**Formulaire de candidature de l'étudiant  
(à compléter en majuscules s.v.p.)**

NOM : ..... PRENOM : .....

MATRICULE ULB : ..... SEXE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

LIEU DE NAISSANCE : .....

**ADRESSE POSTALE PERMANENTE :***(vous recevrez du courrier important à cette adresse)*

..... TEL : .....

..... GSM : .....

..... E-MAIL : .....@ulb.ac.be\*

*\*adresse email de l'ULB obligatoire, à consulter **très régulièrement** à partir du 1<sup>er</sup> décembre.**Des consignes et informations essentielles seront envoyées fréquemment **durant toute l'année.***

ANNEE D'ETUDE ET DISCIPLINE : .....

*au moment du séjour (par ex. MA1 en Histoire)*

NOM DU COORDINATEUR ULB : .....

UNIVERSITE D'ACCUEIL SOUHAITEE: .....

*(indiquer un second choix) .....*

PERIODE DE SEJOUR : 1er quadrimestre – 2nd quadrimestre – année complète

*(entourer)*

**Formulaire et annexes à remettre au Professeur Coordinateur ULB**

**au plus tard le 01/12/2011**

**Ce formulaire doit être accompagné des annexes suivantes :**

*(NB le coordinateur académique/votre section peut éventuellement avoir ses propres exigences : tests de langue, documents supplémentaires ou date limite antérieure)*

**Annexe 1 :** Lettre de motivation de l'étudiant explicitant le choix de son université hôte et précisant notamment ses connaissances du néerlandais (bonne – moyenne – nulle) et les cours déjà pris ou encore à prendre.

**Annexe 2 :** Relevé de notes c'ad grades obtenus depuis l'entrée à l'université et si possible les résultats des derniers examens. A se procurer au secrétariat de votre faculté.

**Annexe 3 :** Contrat d'études (learning agreement) c'ad la liste des cours que l'étudiant projette de suivre chez le partenaire. La documentation sur nos universités partenaires est disponible à la salle de documentation du Service de Mobilité Etudiante, (voir horaires sur notre site). Une photocopieuse y est disponible. Une fois établi, le learning agreement sera envoyé dans l'université hôte afin de vérifier la faisabilité du projet d'études : compatibilité des cours, pré-requis, semestrialisation, etc.

**Le formulaire et ses annexes permettront au Coordinateur d'évaluer la candidature sous les aspects individuel, linguistique et académique et de départager les étudiants si le nombre de candidats dépasse le nombre de places prévues par l'accord nous liant avec l'université partenaire !**

**Obligations de l'étudiant**

Si sa candidature est acceptée conformément aux accords ERASMUS Belgica en vigueur, l'étudiant s'engage :

- à s'inscrire à l'ULB pour l'année académique 2012-2013
- à transmettre à son coordinateur, dès son arrivée dans l'université d'accueil, la liste définitive des cours qu'il y suivra (contrat d'études - *learning agreement*), cette liste devant être approuvée par les autorités compétentes à l'ULB ;
- à informer son coordinateur, l'université d'accueil ET le Service de Mobilité Etudiante (SME) en cas d'annulation du projet (pour raisons académiques ou personnelles). **L'annulation n'est plus autorisée une fois sur place (sauf motifs très graves) ;**
- à communiquer au SME, à sa première demande et/ou dans les délais impartis, tous les renseignements, informations ou documents qui lui seront demandés.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des principes du programme Erasmus Belgica et m'engage à ne demander une aide mensuelle pouvant aller jusqu'à 100 Euro que si j'ai des frais de logement (dûment prouvés — contrat de bail à l'appui — et dans les conditions mandatées par les organisateurs d'Erasmus Belgica) pour mon séjour dans la Communauté flamande (sauf si je choisis la VUB). Je suis conscient que ce montant pourra être inférieur si les fonds alloués ne suffisent pas.

Je suis au courant que je recevrai un incitant de 100 Euro pour mon séjour.

**L'aide financière sera à verser sur le compte suivant : \_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_**

**Pour accord,**

**NOM, DATE ET SIGNATURE :**

**Approbation du professeur coordinateur**

L'étudiant(e) est autorisé(e) à effectuer le séjour d'études Erasmus Belgica dans l'établissement suivant :

.....

pour la période suivante : 1<sup>er</sup> quadrimestre – 2<sup>ème</sup> quadrimestre – Année académique\*

*(\*souligner la période adéquate)*

Une fois définitif, son programme de cours (contrat d'études – *learning agreement*) sera approuvé par les autorités compétentes à l'ULB et à son retour, les résultats qu'il/elle aura obtenus seront validés (éventuellement moyennant une échelle de conversion) et intégrés à son cursus ULB.

**Pour accord,**

**NOM, DATE ET SIGNATURE :**

**En cas d'avis favorable, le Professeur Coordinateur transmettra le dossier au Service de Mobilité Etudiante (CP 183) pour le 1er mars 2012 au plus tard.**